



DATE DE PUBLICATION : 30 NOVEMBRE 2021

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

Le directeur général des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 9 décembre 2021 lors de l'absence du premier sous-gouverneur.

Fait à Paris, le 30 novembre 2021

François Villeroy de Galhau